

209C0156
FR0000125346-FS0063

30 janvier 2009

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

INGENICO
(Euronext Paris)

Par courrier du 23 janvier 2009, complété par des courriers des 28 et 30 janvier, la société Jupiter Asset Management Limited (1) (1, Grosvenor Place, Londres SW1X 7JJ, Royaume Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi :

- en baisse, le 14 mars 2008, le seuil de 10% du capital de la société INGENICO et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 3 911 455 actions INGENICO représentant 4 453 029 droits de vote, soit 8,21% du capital et 8,39% des droits de vote de cette société (2); ce franchissement de seuil résulte de l'augmentation de capital de la société INGENICO ;
- en hausse, le 12 décembre 2008, le seuil de 10% des droits de vote de la société INGENICO et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 3 880 386 actions INGENICO représentant 6 204 853 droits de vote, soit 8,12% du capital et 11,30% des droits de vote de cette société (3); ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double au profit du déclarant.

Le déclarant a par ailleurs précisé détenir, au 23 janvier 2009, 3 890 386 actions INGENICO représentant 6 214 853 droits de vote, soit 8,14% du capital et 11,31% des droits de vote de cette société (3).

(1) Agissant comme « investment manager ».

(2) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 47 656 332 actions représentant 53 049 342 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 233-11 du règlement général.

(3) Sur la base d'un capital composé de 47 791 674 actions représentant 54 932 826 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 233-11 du règlement général.